**LES CONNAISSANCES**

**Les connaissances associées**

Si l’évaluation certificative porte sur le niveau d’acquisition des compétences à travers un positionnement, la maîtrise des connaissances associées demeure un objectif intrinsèque. Des apports de connaissances sont donc toujours à prévoir au sein des activités de formation. Ils peuvent prendre des formes diverses : consultation de ressources par les apprenants, classe inversée, construction de synthèses, … tout en minimisant le cours transmissif délivré par le formateur en classe entière.

Les évolutions des outils numériques et l’accès à l’information modifient le rapport à la connaissance, sans toutefois l’exclure. Les aspects fondamentaux de l’électrotechnique (lois, principes, éléments normatifs…) doivent toujours être compris et mémorisés par les apprenants.

Les activités de formation doivent permettre de mobiliser des connaissances dans un contexte professionnel réaliste, en évitant l’étude de connaissances théoriques détachées des activités en atelier (connaissance « hors sol »).

Le référentiel précise une limite d’exigence selon trois niveaux : 1 = information, 2 = compréhension, 3 = application. Ces limites doivent conduire les formateurs à proposer des stratégies de formation progressives selon un degré de complexité et une durée adaptés. La nature des activités pourra ainsi varier de la simple recherche d’informations pour le niveau 1, à des activités professionnelles authentiques pour le niveau 3, en passant par tous les intermédiaires.

**Exemples d’activités des apprenants en fonction de la limite de niveau des connaissances associées :**

Exemple 1 : page 47 du référentiel : « matériels de protection » avec limite « *détermination » = niveau 3*

L’étude des caractéristiques des principaux organes de protection est abordée d’abord en activités d’atelier pour ensuite être reprise en séance de synthèse collective.

Objectif : l’apprenant retiendra les principes de fonctionnement et les caractéristiques électromécaniques des principaux organes de protection afin de lui permettre d’effectuer un choix judicieux en situation de travail, ainsi que son câblage et son remplacement suite à d’éventuelles mesures ou tests.

Exemple 2 : page 49 du référentiel : « architecture des réseaux d’information » avec limite « *reconnaissance » = niveau 2*

* Objectif : l’étude de l’architecture des réseaux d’information s’envisage de façon à permettre à l’apprenant de reconnaître la nature et l’organisation d’un réseau et ainsi être capable, dans une situation de travail, de guider son intervention pour remplacer un équipement existant, raccorder un nouvel équipement, etc. Dans ce cas, il n’y a pas lieu de concevoir ou de déterminer l’organisation, ni la taille du réseau d’information.

Exemple 3 : page 47 « architecture des réseaux de distribution électrique » avec limite « *identification » = niveau 1*

* Objectif : l’étude de l’architecture des réseaux de distribution électrique s’envisage pour un niveau d’identification, c’est-à-dire pour s’approprier une culture technologique permettant à l’apprenant d’identifier une solution technique globale (réseau de transport HT, réseau de distribution HT, réseau de distribution BT …).

Cette connaissance ne donne pas systématiquement lieu à une activité professionnelle sur le plateau technique.